



# Gros plan

Mai 2007

Volume 18, n° 1

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et  
de l'assurance contre les accidents du travail

## AVIS CONCERNANT L'OCTROI DE PERMIS AUX PARAJURISTES

À partir du 1<sup>er</sup> mai 2007, de récents changements apportés à la *Loi sur le Barreau* toucheront un grand nombre de parajuristes en Ontario. Les parajuristes assurant la prestation de services juridiques, y compris des services de représentation dans les instances d'organismes tels que le TASPAAT, devront faire une demande de permis et remplir les exigences établies à cet effet par la *Loi sur le Barreau*, les règlements pris en application de cette loi et les règlements administratifs du Barreau du Haut-Canada. Certains parajuristes sont exempts de ces exigences. Le Tribunal incite les parajuristes à se renseigner auprès du Barreau pour déterminer s'ils ont besoin de faire une demande de permis.

### Références à l'appui des demandes de permis de parajuriste

Le Barreau commencera à recevoir les demandes de permis des parajuristes le 1<sup>er</sup> mai et exigera des références à l'appui de ces demandes. Une de ces références devra provenir d'un membre ou d'un cadre d'un tribunal ou d'un organisme pouvant attester de l'expérience de l'auteur de la demande de permis. Cette référence devra fournir des précisions au sujet de la nature, de la durée et de la date des services juridiques fournis.

C'est le Barreau qui déterminera le genre de référence requise. De plus amples renseignements seront disponibles sur le site Web du Barreau à [www.lsuc.on.ca/paralegals](http://www.lsuc.on.ca/paralegals).

Certains parajuristes pourraient demander au Tribunal de fournir une référence dans le cadre du processus de délivrance des permis. Pour assurer l'actualité et l'exactitude des renseignements fournis au Barreau, le Tribunal a décidé que les références proviendraient d'une seule source au sein de son organisation. Le Tribunal informera le Barreau des membres de son personnel qui

seront autorisés à fournir de telles références. Prière d'envoyer toutes les demandes de référence à :

*voir PARAJURISTES à la page 4*

## Départ à la retraite de Felicity Fowke de la BTTO

### Réflexions au terme de 20 ans de service

Un changement important se produira à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario (BTTO) quand sa bibliothécaire de longue date, Felicity Fowke, prendra sa retraite en juin 2007. Bien connue du personnel, des membres et des groupes intéressés du Tribunal qui ont utilisé la bibliothèque au cours des 21 dernières années, Felicity est une ressource digne de confiance, une professionnelle patiente et une représentante toujours efficace du Tribunal auprès du public.

### Avant la BTTO

Felicity s'est retrouvée à la BTTO au terme d'un cheminement long et impressionnant. Née au Sri Lanka, Felicity a grandi en Nouvelle-Zélande et est ensuite déménagée à Londres en Angleterre où elle a travaillé pour la première fois dans une bibliothèque à la Royal Post-Graduate Medical School. Son travail à cet établissement l'a menée

*voir FOWKE à la page 2*

## **FOWKE** suite de la page 1

à accepter un visa de travail d'un an au Canada pour participer à la création de la bibliothèque médicale de l'Université McMaster à Hamilton (où elle a aussi rencontré son futur époux). Après une autre période de travail en Nouvelle-Zélande, Felicity est revenue au Canada avec son époux. Elle a alors travaillé pour les bibliothèques de l'Université de Toronto et pour l'ancien ministère des Services correctionnels (ce qui a inclus une affectation à la bibliothèque du centre correctionnel Mimico).

Felicity a quitté le Ministère en mars 1986 pour se joindre à la bibliothèque naissante du Tribunal, qui portait alors le nom de Tribunal d'appel des accidents du travail. « La bibliothèque était alors située dans une petite pièce sans fenêtre », se souvient Felicity, « et, dans ce temps-là, les gens fumaient sur les lieux du travail! » La bibliothèque a emménagé dans le local plus grand du Tribunal au 7<sup>e</sup> étage du 505, avenue University à Toronto en juin 1986, où elle est demeurée depuis.

### **Fusionnement**

Felicity fait remarquer que la bibliothèque n'a pas seulement changé en apparence au cours de ces 21 ans. La collection de la bibliothèque se concentrait sur un domaine plus restreint en 1986 puisqu'elle desservait seulement le TASPAAT. Elle a maintenant une collection et une clientèle beaucoup plus variées. Un des changements les plus importants est survenu en 1998 lors du fusionnement des collections du TASPAAT, de la Commission des relations de travail de l'Ontario, du Tribunal de l'équité salariale de l'Ontario et du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Ce fusionnement a entraîné un

important projet d'intégration qui a donné naissance à la collection unique actuelle de la BTTO.

### **Technologies naissantes**

Au nombre des nombreux changements dont Felicity a été témoin, le plus important est l'essor de la technologie de l'information. À ce sujet, Felicity note que la bibliothèque a été le premier endroit au Tribunal à avoir un ordinateur. Elle souligne aussi que la bibliothèque n'a jamais tardé à utiliser les technologies naissantes et, elle se rappelle avec fierté, que « la bibliothèque n'a jamais utilisé de catalogue sur fiches, car elle a toujours eu une base de données électroniques. » Dans les années 80, la bibliothèque a commencé à compiler une base de données d'articles de revues médicales et juridiques et une base de données des décisions du Tribunal, ce qui a fini par entraîner la pratique de longue date des résumés et des mots clés servant à l'indexation du contenu de l'énorme base de données du Tribunal.

### **Défis à relever**

Au sujet du plus important défi à relever par les bibliothèques à l'ère de l'information, Felicity répond avec conviction que « les bibliothèques doivent s'en tenir à ce qu'elles ont toujours fait et suivre de près les progrès technologiques de manière à faciliter la localisation et la compréhension du matériel documentaire. Les bibliothécaires doivent se concentrer sur le filtre de contrôle de qualité ».

Felicity se rappelle avec satisfaction les défis et les réalisations qui ont marqué l'évolution de la BTTO. « J'ai eu la chance de travailler dans une bibliothèque bénéficiant d'un appui sans réserve de la part de son organisation mère. De nombreuses

petites bibliothèques spécialisées vivent dans la crainte constante d'une fermeture, d'une réduction d'effectif et de ne pas être considérées digne d'intérêt par leur organisme de financement, ce qui n'a jamais été le cas pour moi dans mon travail. La bibliothèque a toujours été reconnue, et elle a toujours bénéficié d'un appui sans réserve. »

### **Projets de retraite**

Au sujet de ses projets de retraite, Felicity mentionne le jardinage, les voyages, la lecture et le bénévolat, entre autres choses. Nous espérons qu'elle projette aussi de demeurer en contact avec ses collègues et amis à la bibliothèque et au Tribunal. Vous pouvez transmettre vos vœux à Felicity d'ici au 29 juin 2007 à [Felicity.Fowke@wst.gov.on.ca](mailto:Felicity.Fowke@wst.gov.on.ca).

## **Passage de Burlington à Hamilton à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007**

Le Tribunal d'appel a tenu des audiences à Burlington pendant plusieurs années. Une étude de la provenance des participants aux récentes audiences a révélé qu'ils proviennent en majorité d'Hamilton ou des environs de cette localité. De manière à améliorer le service offert à la collectivité, le Tribunal a décidé de cesser de tenir des audiences à Burlington pour les tenir plutôt à Hamilton à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007. Le Tribunal tient donc maintenant ses audiences à l'Hôtel Sheraton situé au 116, rue King Ouest à Hamilton.

La poursuite des audiences qui avaient débuté à Burlington et les séances de médiation se tiendront aussi à Hamilton plutôt qu'à Burlington.

# MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis la parution du dernier numéro de *Gros plan* (novembre 2006), **Nalini Jugnundan**, **Sonya Sahay** et **Surinder Sehdev** ont été nommés vice-président et vice-présidentes à temps partiel alors que **Victor Phillips** a été nommé membre à temps partiel.

Pendant la même période, **Martha Keil** a obtenu le renouvellement de son mandat de vice-présidente à plein temps. **Jean Guy Bigras**, **Thomas Carroll**, **Victor Marafioti** et **Marilyn Smith** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de vice-présidents et vice-présidente à temps partiel. **Angela Grande** a obtenu le renouvellement de son mandat de membre à plein temps alors que **David Beattie**, **David Broadbent**, **Douglas Felice**, **Douglas Jago**, **Fortunato Rao** et **Barbara Young** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de membre à temps partiel.

## Ron Ellis, récipiendaire de la médaille 2007 du CTAC

Le Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC) a annoncé que M<sup>e</sup> S. Ronald Ellis, ancien président du Tribunal, est le récipiendaire de la médaille 2007 du CTAC. M<sup>e</sup> Ellis a rempli les fonctions de premier président du Tribunal d'appel des accidents du travail (TAAT) (maintenant le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail) de 1985 à 1997.

Le communiqué de presse annonçant la remise de ce prix indique en partie ce qui suit : « Cette distinction est accordée par le CTAC en reconnaissance de la contribution incessante que M<sup>e</sup> Ellis apporte à l'amélioration et aux progrès de la justice administrative au Canada ». La médaille 2007 sera remise à M<sup>e</sup> Ellis à l'occasion du 4<sup>e</sup> Congrès international du CTAC qui se tiendra du 6 au 8 mai 2007 à Vancouver.

## ACTIVITÉS DU PERSONNEL

### Direction des appels de la CSPAAAT

En janvier, **Ian J. Strachan**, président du Tribunal, a prononcé une allocution à la réunion annuelle de la Direction des appels de la CSPAAAT. M. Strachan a entretenu les commissaires aux appels au sujet de la charge de travail du Tribunal et sur les révisions judiciaires.

### Bureau des conseillers des employeurs

Aussi en janvier, **Sophie Martel**, vice-présidente, a fait une présentation à une séance de formation du personnel du Bureau des conseillers des employeurs. Cette présentation a porté principalement sur les appels relatifs aux cotisations des employeurs. Lors de la même séance, **Marvin Goldstein**, avocat, Services d'information, a parlé du traitement des décisions après qu'elles sont émises ainsi que du processus de sélection des décisions dignes d'attention et des décisions publiées dans le *Reporter*.

### SOAR

Le 24 janvier, **Ann Somerville**, conseillère juridique adjointe du président du Tribunal, et **Bernard Kalvin**, vice-président, ont présenté une séance sur la rédaction de décisions à un programme de formation de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR). Ils ont fait une présentation au groupe, et ils ont dirigé des exercices de rédaction en petits groupes. Madame Somerville est aussi membre du comité de planification de la Conference of Ontario Board and Agencies (COBA) de 2007.

### Ontario Legal Clinics Workers' Compensation Network

En mars, **Marsha Faubert**, directrice générale du Tribunal, a entretenu le Ontario Legal Clinics Workers' Compensation Network au sujet de la charge de travail du Tribunal et elle a répondu aux questions des personnes présentes. Comme suite à cette rencontre, le Tribunal révisé la portion relative aux cliniques juridiques de son document d'information sur les services de représentation destinés aux travailleurs.

### Bureau des conseillers des travailleurs

Aussi en mars, des membres du personnel du Tribunal ont rencontré le Bureau des conseillers des travailleurs pour discuter de sujets d'intérêt communs.

### Institut canadien

Le 19 avril, **Carole Prest**, conseillère juridique du président du Tribunal, a fait une présentation sur les règles, les politiques et les lignes directrices à une conférence de l'Institut canadien sur les principes fondamentaux du droit administratif et de la pratique.

### Association of Law Libraries

Dans le numéro d'hiver 2007 du bulletin de la Toronto Association of Law Libraries, **Alison Colvin**, directrice, Services d'information, a publié un article sur les initiatives de gestion des connaissances entreprises au TASPAAAT.

## **PARAJURISTES** suite de la page 1

Références pour parajuristes

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

505, avenue University, 5<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5G 2P2

Toutes les demandes seront transmises à des cadres supérieurs du Tribunal qui seront chargés d'effectuer les recherches voulues pour rassembler les renseignements nécessaires au sujet de la nature, de la durée et de la date des services juridiques fournis au Tribunal. Le Tribunal indiquera aussi toute pénalité qu'il a pu imposer relativement aux activités professionnelles de l'auteur de la demande de permis. Le Tribunal pourrait avoir besoin de renseignements supplémentaires des représentants afin de pouvoir compléter l'examen de ses dossiers.

Le Tribunal n'émettra pas d'opinion sur les aptitudes ou les connaissances juridiques de l'auteur de la demande de permis ni sur l'à-propos de la délivrance d'un permis de parajuriste à cette personne.

En s'engageant à fournir des références au sujet des parajuristes qui le demandent, le Tribunal ne garantit pas la réussite de leur demande de permis.

Le Barreau a informé le Tribunal que toutes les références fournies dans le cadre du processus de délivrance de permis seront confidentielles. Avant de transmettre une référence au Barreau, le Tribunal demandera à l'auteur de la demande de permis de s'engager par écrit à ne pas demander de copie du formulaire de référence rempli. Le formulaire de demande de référence et le formulaire d'engagement relatif à la confidentialité des références seront disponibles sur le site Web du Tribunal.

## **Gros plan sur le TASPAAT**

### **Volume 18, numéro 1**

**GROS PLAN** est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution de *Gros Plan*, veuillez communiquer avec les Services d'information au: (416) 314-3700.

**Président du Tribunal :** Ian Strachan

**Directrice générale :** Marsha Faubert

**Chef de publication :** David Beattie

**Éditrice :** Dawn Tam Patterson

**Collaborateurs :** Susan Adams, David Beattie, Maria Erskine, Janet Oulton

**Version française :** Véronique Lavoie-Naster

**Abonnement :** Mary Pavic

**Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**

505, avenue University, 7<sup>e</sup> étage

Toronto ON M5G 2P2

**Téléphone :** (416) 314-8800

**Télécopieur :** (416) 326-5164

**Site Web :** <http://www.wsiat.on.ca>

[www.wsiat.on.ca](http://www.wsiat.on.ca)

ISSN 1480-5731

## **Nouveaux formulaires d'avis d'appel**

En réponse aux commentaires reçus de la collectivité, le Tribunal a révisé son *Avis d'appel pour travailleurs* et son *Avis d'appel pour employeurs*. Les nouveaux formulaires de deux pages sont accompagnés d'une page couverture fournissant les coordonnées du Tribunal et une liste de points à vérifier avant leur envoi. Ils sont aussi plus faciles à lire. On peut se

procurer les nouveaux formulaires en visitant le site Web du Tribunal ou en s'adressant au personnel du Tribunal. Prière d'utiliser les nouveaux formulaires. Si vous avez des questions ou des commentaires, prière d'écrire au Tribunal au :

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

500, avenue University, 7<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5G 2P2.